



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada



PHARMACIEN

BUREAU D'ORIENTATION RELATIF AUX TITRES DE COMPÉTENCES ÉTRANGERS



BIENVENUE

L'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP) est une association bénévole regroupant des organismes de réglementation de la pharmacie provinciaux et territoriaux et les Services de pharmacie des Forces canadiennes. Les membres de l'ANORP établissent des règlements sur l'exercice de la pharmacie et l'exploitation des pharmacies dans les territoires canadiens de leur ressort.

Parmi ses nombreux rôles, l'ANORP joue celui de porte-parole national des organismes de réglementation de la pharmacie. Assurez-vous de visiter son site Web (www.napra.ca) et celui de l'organisme de réglementation de la pharmacie provincial ou territorial de la province ou du territoire où vous projetez de travailler afin de mieux comprendre les exigences d'accréditation liées à l'exercice de la profession de pharmacien au Canada.

Récemment, l'ANORP a reçu un financement du gouvernement du Canada pour créer et gérer un site Web fournissant de l'information claire et pour concevoir de nouveaux outils à l'intention des diplômés en pharmacie formés à l'étranger. Ce site Web et ces outils leur offriront un point d'information unique sur le processus d'accréditation à suivre pour pratiquer la pharmacie au Canada. Ce projet, actuellement en cours, devrait être mené à terme en 2013. Veuillez consulter le site Web de l'ANORP pour vous tenir au courant de l'évolution du projet.



National Association of Pharmacy Regulatory Authorities
Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie

La pharmacie au Canada

La profession de pharmacien est réglementée au Canada. Pour pratiquer comme pharmacien, vous devez être autorisé ou accrédité par l'organisme de réglementation provincial ou territorial de la province ou du territoire où vous projetez de travailler.

Bien que la majorité des pharmaciens autorisés soient employés dans des pharmacies communautaires, de nombreux autres travaillent dans des hôpitaux et autres installations de soins de santé. Un petit nombre est employé dans des compagnies pharmaceutiques, des universités et des ministères.

Le domaine de la pharmacie compte d'autres occupations enrichissantes, telles que technicien en pharmacie et assistant en pharmacie. Les techniciens en pharmacie deviennent une profession réglementée dans de nombreuses régions du Canada. Assurez-vous de vous informer sur les exigences liées à la profession de technicien en pharmacie auprès de l'organisme de réglementation de la pharmacie de la province ou du territoire où vous projetez de travailler.

Avant votre arrivée au Canada

Avant votre arrivée au Canada, vous pouvez entreprendre de nombreuses démarches importantes pour améliorer vos chances de réussite.

Le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers (www.competences.gc.ca/index.asp) est une organisation du gouvernement du Canada qui fournit des ressources utiles telles que le guide *Vous voulez travailler au Canada?* et l'outil *Travailler au Canada* (www.travailleraucanada.gc.ca). Utilisez ces ressources pour trouver de l'information importante et pour déterminer votre plan de recherche d'emploi.

Vous devrez prouver vos connaissances linguistiques en anglais ou en français. Vous trouverez de l'information à ce sujet au www.language.ca ainsi que sur les sites Web

Canada

des organismes de réglementation de la pharmacie, qui vous informeront sur les exigences en matière d'aptitudes linguistiques. S'il vous faut améliorer vos compétences linguistiques, commencez à le faire avant d'arriver au Canada.

Vos documents officiels qui attestent vos études, vos expériences de travail et votre identité sont importants. Il sera beaucoup plus facile pour vous de rassembler et d'organiser ces documents pendant que vous vous trouvez encore dans votre pays d'origine.

Si vos documents ne sont ni en français ni en anglais, vérifiez quelles sont les exigences relatives à la traduction établies par l'organisme de réglementation de la pharmacie. Vous devrez peut-être avoir recours à un service professionnel de traduction au Canada.

Devenir pharmacien au Canada

Vous devez répondre à un certain nombre d'exigences pour obtenir une autorisation d'exercer la profession de pharmacien. Pour connaître ces exigences, communiquez avec l'organisme de réglementation de la pharmacie de la province ou du territoire où vous souhaitez travailler avant de venir au Canada.

Documents

Déterminez quels documents sont requis et de quelle façon les obtenir, notamment les documents relatifs à votre autorisation actuelle (ou passée) d'exercer la profession de pharmacien dans un autre pays. Vous pourriez également être tenu de fournir une vérification

www.cic.gc.ca

Il est important de vous renseigner sur les étapes que vous devrez suivre pour obtenir la reconnaissance de vos titres de compétences et de vos compétences au Canada. Citoyenneté et Immigration Canada vous recommande aussi de consulter les ressources sur son site Web pour obtenir des renseignements utiles sur le processus d'immigration et la vie au Canada.

de casier judiciaire au Canada et dans tout autre pays où vous avez travaillé. Pour savoir quelle information est requise, veuillez consulter le site Web de l'organisme de réglementation de la pharmacie provincial ou territorial pertinent.

Vous devrez remplir les formulaires de demande de l'organisme de réglementation de la pharmacie provincial ou territorial et acquitter les droits d'inscription applicables.

Évaluation des titres de compétences et des connaissances

Votre formation sera évaluée afin de déterminer si elle équivaut à la formation de pharmacien au Canada.

Toutes les provinces et tous les territoires, hormis le Québec, exigent que les candidats réussissent l'examen d'évaluation du Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada (BEPC) ainsi que l'examen d'aptitude en deux parties. Vous trouverez de l'information sur les examens d'évaluation et d'aptitude au www.pebc.ca. Il y aura des formulaires de demande additionnels et des frais associés aux examens requis que vous fera subir le BEPC. Déterminez les frais que vous devrez acquitter et notez bien toutes les dates importantes, car la date limite pour présenter une demande d'examen est généralement au moins trois mois avant la date de l'examen.

Les candidats du Québec doivent répondre aux exigences d'évaluation établies par l'organisme de réglementation de la pharmacie provincial, l'Ordre des pharmaciens du Québec (www.opq.org).

Lors de l'évaluation de vos titres de compétences et de vos connaissances, l'organisme de réglementation de la pharmacie provincial ou territorial peut établir que vous devez suivre des cours et de la formation supplémentaires pour vous préparer à exercer la pharmacie au Canada.

Maîtrise de la langue

Vous devez répondre aux exigences en matière de maîtrise de la langue pour obtenir l'autorisation d'exercer la pharmacie au Canada. Les tests linguistiques que vous devez subir et les notes de passage requises se trouvent sur le site Web de l'organisme de réglementation de la pharmacie provincial ou territorial pertinent.

Jurisprudence en pharmacie

Pour obtenir l'autorisation d'exercer la profession de pharmacien au Canada, vous devez montrer que vous avez les compétences requises dans le domaine de la jurisprudence en pharmacie. Ces compétences portent sur les aspects juridiques et éthiques des normes de pratique professionnelles et sur le code de déontologie. Vous devez réussir un examen sur la jurisprudence en pharmacie s'appliquant à la province ou au territoire où vous souhaitez travailler.

Formation pratique au Canada

Avant d'obtenir l'autorisation de travailler comme pharmacien, vous devrez acquérir une expérience pratique dans le milieu du travail de la pharmacie au Canada. Vous serez tenu de suivre un programme structuré de formation pratique sous la supervision d'un pharmacien autorisé pendant une période de temps déterminée par l'organisme de réglementation de la pharmacie provincial ou territorial.

Trouver un emploi au Canada

Prenez le temps de vous informer sur toutes les exigences liées aux emplois et d'élaborer un plan pour trouver du travail.

En partenariat avec les organismes de réglementation de la pharmacie provinciaux et territoriaux, certaines universités offrent des programmes d'appoint.

Organismes de réglementation provinciaux et territoriaux

College of Pharmacists of British Columbia (CPBC)
www.bcpharmacists.org

Alberta College of Pharmacists (ACP)
www.pharmacists.ab.ca

Saskatchewan College of Pharmacists
www.saskcollegepharm.ca

Manitoba Pharmaceutical Association (MPhA)
<http://napra.ca/pages/Manitoba/default.aspx>

Ontario College of Pharmacists (OCP)
www.ocpinfo.com

Ordre des pharmaciens du Québec
www.opq.org

Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick (OPNB)
www.nbpharmacists.ca

Nova Scotia College of Pharmacists (NSCP)
www.nspharmacists.ca

Prince Edward Island Pharmacy Board
<http://napra.ca/pages/PEI/default.aspx>

Newfoundland and Labrador Pharmacy Board
www.nlpb.ca

Northwest Territories Regulatory Authority
www.hlthss.gov.nt.ca

Yukon Regulatory Authority
www.community.gov.yk.ca/consumer/pl.html

Nunavut Regulatory Authority
www.gov.nu.ca/health

Ressources additionnelles

Association des pharmaciens du Canada
www.pharmacists.ca

Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie
www.ccapp-accredit.ca

Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada
www.pebc.ca

Citoyenneté et Immigration Canada
www.cic.gc.ca

Service Canada
www.servicecanada.gc.ca

Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers
www.competences.gc.ca

